

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2023
Délibération 2023 02 01

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de conseil, à la Mairie de SAIX, sous la présidence du Maire, Sylvie BARRILOT.

Étaient présents :

- Mme BARRILOT SYLVIE, M. DOUSSET THIERRY, M. GEORGET PHILIPPE, Mme LEBEAU JOCELYNE, M. LUDA YOANN, M. PIERRE HENRI, Mme PINEAU SYLVIE, M. RIPOCHE JEAN-PIERRE, Mme ROGER CELINE

Étaient absents : M. TRUDEAU Frédéric et M.MOUSSION Laurent
A été nommé comme secrétaire de séance : Mme LEBEAU JOCELYNE

NOMBRE DE MEMBRES
In exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Absention : 0

REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT DE
LA DELIBERATION EN DATE DU 24/10/2022
"AMENAGEMENT, SECURISATION ET
VEGETALISATION PARTIELLE DU CENTRE-BOURG DE SAIX"

Date convocation
27/02/2023

Date d'affichage
27/02/2023

27/02/2023

27/02/2023

Après rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

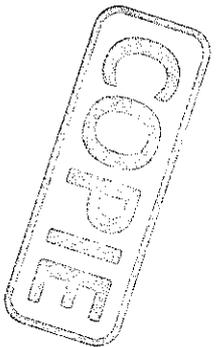
et publication de :

et publication de :

Du fait d'une programmation par le Département de la Vienne de la réfection du rouling du centre-bourg de la Commune de SAIX, prévue en 2024, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de saisir l'opportunité de refaire des trottoirs, la place de l'église, la place de la mairie et la place de l'école maternelle. L'objectif est de sécuriser la traversée du centre-bourg pour les piétons, les cyclistes et d'améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs. Depuis juin 2022, une liaison cyclable Laine à Vélo/Vélo Francette traverse la commune et apporte un regain de touristes cyclistes, il semble important de partager le rouling entre véhicules et vélos pour sécuriser la circulation. Mme le Maire propose également de limiter la vitesse de circulation à 30km/h/heure sur la totalité de la traversée du centre-bourg. Par ailleurs, le Méridien de Greenwich pourrait être matérialisé afin de valoriser cet attrait touristique et des panneaux touristiques pourraient être implantés sur la place de l'église végétalisée. Enfin, afin de supprimer les risques d'inondation, telle que celle survenue en 2013, elle propose également de procéder au passage de canalisations, à l'hydraulique de tous les réseaux et à la réfection de tous les caniveaux afin de bien canaliser le passage des eaux pluviales.

Tous ces travaux seront programmés sur 3 ans, comme suit :

- 2023 : Les études techniques et la place de l'église avec des ilots végétalisés ;
- 2024 : réfection du rouling partant Voitures/Vélos, des trottoirs partiellement végétalisés, des caniveaux et des quais de transports scolaires. Végétalisation des ralentisseurs ;
- 2025 : réfection de la place de la mairie et de la place de l'école avec des ilots végétalisés.



Le coût total des travaux énumérés ci-dessus est de : 619 533,25 € HT répartis selon les 3 lots annuels suivants :

- lot n°1 en 2023 pour 125 806,10 € HT ;
- lot n°2 en 2024 pour 318 533,70 € HT et
- lot n° 3 en 2025 pour 175 193,45 € HT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2023 et que la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023 peuvent être sollicitées afin de financer 80 % du total HT des travaux du lot n° 1 prévus en 2023. Les demandes de subventions seront déposées année par année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

reçoit les travaux énumérés ci-dessus sur 3 ans à compter de 2023, valide le plan de financement suivant pour le lot n°1 effectué en 2023 :

DEPENSES	RECETTES
Travaux du lot n°1 : 125 806,10 € HT	DETR (30%) : 37 741,83 €
	DSIL (50%) : 62 903,05 €
TOTAL : 125 806,10 € HT	Autofinancement (20%) : 25 161,22 €
	TOTAL : 125 806,10 €

- autorise Madame le Maire à déposer les demandes de DETR 2023 et de DSIL 2023 pour le lot n° 1 des travaux s'élevant à 125 806,10 € HT,

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Or signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à SAIX.

Le Maire, Sylvie BARRILOT



AR Prefecture
086-218602506-20230227-20230201-DE
Reçu le 06/03/2023
Publié le 06/03/2023

Mairie de Saix

AR Prefecture
086-218602506-20230227-20230201-DE
Reçu le 06/03/2023
Publié le 06/03/2023

Mairie de Saix